

**OPEN
KART
2026**



RÈGLEMENT
O F F I C I E L

24H 270CC

**22-23 AOÛT 2026
CIRCUIT ALAIN PROST B – 980M
2 621€* / Kart**

* Tarif Early Booking
(jusqu'au 31 juillet)

COMPOSEZ VOTRE ÉQUIPE
et venez participer à une course loisir accessible à tous,
sans licence karting.

**À PARTIR DE 16 ANS
ÉPREUVE LESTÉE INDIVIDUELLEMENT**



Karting
24h
LE MANS.

Infos & réservations :
lemans-karting.com

Contact :
openkart@lemans.org



Article 1 : Organisation

L'Automobile Club de l'Ouest (ci-après « l'ACO » ou « l'Organisateur ») organise deux épreuves d'endurance Karting loisirs privées (ci-après individuellement « l'Epreuve » ou ensemble « les Epreuves »), non officielles et accessibles à toutes et à tous, dénommées **24H Open kart**.

Ces Epreuves sont éligibles pour le Classement International de Kart Loisirs SWS

(inscription sur www.sodiwseries.com).

L'ACO se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Les modifications seront alors portées à la connaissance des équipes et ne pourront être contestées. Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit.

Toute correspondance via les courriels avec notre équipe commerciale devra se faire sur l'adresse:

openkart@lemans.org en indiquant votre nom d'équipe.

Calendrier de la manifestation

S22 et D23 Août 2026Circuit Alain Prost 980m

Article 2 : Conditions générales de vente

Art 2.1 : Critère d'âge et licence karting

- Être âgé de 16 ans + 1 jour minimum le vendredi de l'épreuve.
- Licence karting non obligatoire.

Art 2.2 : Questionnaire de santé

- Le questionnaire de santé (voir annexe du présent règlement) doit obligatoirement être rempli par chaque pilote de l'équipe et adresser à l'organisateur au plus tard un mois avant la date de l'évènement (Sauf licenciés FFSA 2026 (Karting ou automobile), présentation de la licence obligatoire.
- **Attention:** bien lire le cas concernant l'obligation de présenter un certificat médical.

Art 2.3 : Inscription

- L'inscription à l'évènement se fera exclusivement via notre site www.lemans-karting.com.
- 1000€ d'arrhes seront à payer directement en ligne lors votre inscription. Une facture sera automatiquement délivrée à l'issue de ce paiement

Art 2.4 : Paiement du solde de l'inscription

- Le solde devra être payé en ligne via un lien qui vous sera adressé par mail après votre inscription. Une facture sera automatiquement délivrée à l'issue de ce paiement.
- Le solde devra être payé au plus tard le 31 juillet 2026.

Article 2 : Conditions générales de vente

Art 2.5: Validation de l'inscription

- La validation de l'inscription à l'évènement d'une équipe est définitive si et seulement si les conditions suivantes sont respectées:
 - ✓ Paiement complet et intégral de l'inscription (Arrhes + solde) dans les délais indiqués (Art 2.3 et 2.4)
 - ✓ Réception de tous les documents demandés (la liste des pilotes et tous les questionnaires de santé et certificats médicaux si demandé [art 2.2], les commandes annexes de restauration, d'équipement...).

Art 2.6 : Annulation de l'inscription d'une équipe

- L'annulation de l'inscription du fait d'une équipe, quel qu'en soit le motif, ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes versées.

Art 2.7 : Choix de la catégorie

- Vous devez mentionner le choix de la catégorie (Sport/Gentlemen/Amateur) dès votre inscription.

Art 2.8: Décharge de responsabilité

- Chaque participant devra signer une décharge de responsabilité pour prétendre participer à l'évènement

Art 2.9 : Responsabilité pécuniaire

Chaque équipe devra utiliser le kart mis à sa disposition dans les règles de l'art. Tout fait de course ayant pour conséquence la détérioration ou casse du châssis et ses périphériques seront à la charge pécuniaire de l'équipe.

Art 2.10 : Capitaine d'équipe

- Chaque équipe devra désigner un capitaine administratif qui rassemblera tous les éléments constituant le dossier. Il sera chargé de transmettre ces éléments à l'organisateur.

Art 2.11 : Liste des engagés et attribution des numéros de course et stand

- La liste des engagés sera établie suivant l'ordre de validation des inscriptions.
- L'organisateur attribuera les numéros de course et de stand. Les équipes peuvent formuler des souhaits sans que ceux-ci soient pris en compte.

Art 2.12 : Généralités

- L'Organisateur pourra refuser la participation d'un pilote ou d'une équipe qui aurait eu ou aurait un comportement non conforme aux valeurs éthiques, de fair-play et d'intégrité véhiculées par l'Organisateur.
- L'Organisateur pourra annuler l'évènement au plus tard 15 jours avant le début de la manifestation si le nombre d'engagé n'atteint pas 25 karts. L'organisateur remboursera alors aux équipes les sommes versées au titre de leur inscriptions, sans dédommagement des frais engagés pour leurs préparatifs.
- En cas d'interruption de course sous drapeau rouge, le temps d'arrêt ne donnera pas lieu à compensation de temps supplémentaire de course ni de dédommagement pécunier.

Art 2.13: SWS

- Les équipes qui participent au championnat privé Sodi World Séries (SWS) doivent s'inscrire à l'évènement 24H open kart pour prétendre obtenir leurs points SWS.

Article 3 - Modalités financières

TARIFS :

Bénéficiez du tarif Early booking en vous inscrivant avant 31 mai 2026

	Tarifs Early Booking*	Tarifs
Prix par pack**		
1 kart	2 621 €	2 752 €
2 karts	5 085 €	5 339 €
3 Karts	7 470 €	7 842 €
Essais libres 2h du vendredi	155€ / kart	155€ / kart

* Pour bénéficier du tarif early booking, il faut avoir payé la totalité du pack choisi avant la date d'échéance.

** Pour bénéficier du tarif dégressif il faut avoir payé l'intégralité du pack. Les packs sont indissociables. Le tarif pack s'applique lors de l'inscription initiale. Dans le cas de l'inscription de plusieurs karts à des dates différentes, le tarif « pack » ne s'applique pas.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 4 – Equipements des pilotes

4.1 Ce qui est obligatoire

- Combinaison en tissu.
- Paire de gants
- Casque intégral avec visière

Pour la conduite de nuit, la visière devra être incolore, translucide, sans teinte, non iridium.....[La direction de course précisera les horaires d'utilisation lors du briefing]

- Tour de cou karting (En vente auprès de l'Organisateur : 45€TTC)
- Chaussures montantes type pilote ou basket avec lacets. Dans tous les cas, une paire de chaussettes est requise.

Ces équipements sont obligatoires et disponibles en prêt (Sauf tour de cou et chaussure) auprès du circuit et sur réservation préalable (VOIR ANNEXE) et remis lors des vérifications administratives.

Tout équipement emprunté devra être restitué avec la feuille d'émargement sur la table du stand. Tout matériel manquant sera facturé à l'équipe.

4.2 Autre équipement fortement conseillé

- Protège côtes karting
- Combinaisons de pluie (En vente auprès de l'Organisateur : 75€TTC; voir annexe équipement)
- Sur siège en mousse (Permet d'avancer la position du pilote assis dans le siège) : 100€TTC; voir annexe équipement
- Le sur-siège en mousse ne sera pas prêter par l'organisateur.

4.3 Ce qui est interdit

- Les caméras embarquées (Casque, pilote et sur le kart)
- Tout type de caméra interne intégrée au casque (Cam box.....)
- Echarpes, vêtements flottants
- Les cheveux longs doivent impérativement être attachés et maintenus à l'intérieur de la combinaison.
- Les casques type « jet ou motocross »
- Communication radio de quelque nature que ce soit entre le stand et le pilote en piste sauf catégorie Sport

Le pilote pourra porter un éclairage exclusivement type brassard (Bras gauche ou droit) en position lumière fixe (Lumière clignotante interdit)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 5 – Le Kart

L'ACO fournit aux Equipes participantes un kart 270 cm³ – SR4 Sodikart modèle 2026 répondant aux normes en vigueur (catégorie B2). Il devra rester dans son état d'origine tel que défini par son homologation.

Chaque équipe est responsable de son kart et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de ce sport de loisirs. Dans la semaine précédant l'épreuve, un pilote ACO confirmé s'assurera du parfait fonctionnement des karts pour assurer une parfaite équité sans que l'ACO ne soit tenue responsable d'une défaillance technique éventuelle.

5.1 Tirage au sort :

Effectué lors des vérifications administratives.

5.2 Parc fermé :

Tous les karts resteront en parc fermé en dehors de tout roulage

INTERDICTION de rentrer le kart dans le stand pendant la durée de l'Epreuve.

5.3 Lestage :

Il est fourni exclusivement par l'organisateur et positionné exclusivement dans le compartiment du kart prévu à cet effet. Tout autre forme de lest fixe ou amovible sur quel qu'endroit du kart ou du pilote est formellement interdit.

Masse du kart vide de carburant : 153kg

Masse du réservoir full carburant : 7 kg (10 Litres)

Le lestage du kart sera fait par les équipes et exclusivement devant leurs stands. Des lests seront à votre disposition au point contrôle pesée des karts en sortie des stands.

Il convient de gérer la masse du kart, du niveau de carburant et du pilote avant de se présenter à la bascule située en sortie de stand pour une masse totale de 236 kg minimum (Soit une masse de pilote correspondant à 76kg avec un réservoir plein (10 litres de carburant)).

En cas de doute en entrée ou sortie de stand, la direction de course pourra procéder à la pesée du pilote pour évaluer la pertinence de la masse enregistrée sur la balance.

5.4 Procédure de ravitaillement :

Le carburant est fourni et distribué exclusivement par l'Organisateur de l'Epreuve. Autonomie maximum : 2h30. Pour chaque arrêt ravitaillement le plein complet du réservoir sera fait.

5.5 Pneumatiques :

Pression identique et non modifiable pour tous les karts. Des contrôles aléatoires seront effectués.

5.6 Sur-siège en mousse

Il appartient aux équipes d'apporter cet accessoire qui n'est pas mis à disposition par l'organisateur.

L'organisateur propose cet accessoire à la vente au tarif des 100€ (Voir annexe équipement)

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 5 – Le Kart

5.7 Dégradation du kart

Chaque équipe aura la responsabilité de la parfaite utilisation du kart qui lui est mis à disposition. En cas de dommage sur le kart, à l'occasion d'un fait de course (Responsabilité de l'équipe ou non), de sorties de piste récurrentes ou dans toutes autres circonstances, les réparations seront à la charge de l'Equipe. L'adhésif double face dans le siège est considéré comme dégradation du kart.

5.8 Intervention mécanique : Fait exclusivement par le staff technique de l'organisateur.

Les performances des karts sont identiques et réputées comme telles par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les épreuves, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les participants. Aucun participant ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'épreuve (Les essais libres font partie intégrante de l'épreuve). Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le Staff technique.

5.9 Caméra embarquée :

Tout type de caméra fixé sur le kart est strictement interdit

5.10 Système d'acquisition de données:

Autorisé pour toutes les catégories et système GPS uniquement

5.11 Chronométrage officiel de l'épreuve

Uniquement celui par transpondeur de l'ACO.

5.12 Décoration : effectuée uniquement en zone mécanique sous contrôle du Staff de l'ACO.

Seule la carrosserie extérieure du kart, appelée ceinture de protection, sera utilisée pour la décoration.

Dans le cas contraire, le kart sera arrêté en cours d'Epreuve pour remise à l'état standard.

Seules des bandes adhésives en plastique peuvent être utilisées (le papier, l'aluminium ou toutes autres matières sont interdits).

5.12 Siège du kart :

- Les sur-sièges lestés sont strictement interdit.
- Seuls les sur-siège en mousse sont autorisés.
- Des mousses peuvent être fixées entre le siège et le pilote pour plus de confort. Celles-ci seront obligatoirement fixes (maintenues par de l'adhésif en ruban non double face) et non coincées par le seul poids du pilote.
- Les inserts en mousse type compétition sont interdit.

5.13 Eclairage sur le kart : Interdit

5.14 Restitution du kart

Le kart devra être restitué dans son état d'origine après l'arrivée de la course. (Autocollants enlevés, Siège dans son état d'origine...). Dans le cas contraire, un forfait de 150€ sera facturé à l'équipe.

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 6 – Les catégories

Il n'est pas nécessaire d'être licencié karting pour participer aux 24 heures Open Kart. Les équipes souhaitant acquérir des points SWS devront s'inscrire dans la catégorie Sport obligatoirement.

SPORT:

4 à 8 Pilotes

Le nombre de licenciés compétition karting est libre.

Temps maximum de conduite par pilote : 8H

Temps minimum de conduite par pilote : 2H

Temps de relais maximum : 45 minutes

Temps de repos entre deux relais d'un même pilote : 20 minutes minimum

Si passage à 3 pilotes en cours d'épreuve : Sur avis médical, respect du règlement. Sur décision personnelle pénalité 10 Tours et sous réserve d'avoir effectué son temps mini de roulage, pénalité 10 Tours

Poids minimum : 236 kg

AMATEUR :

6 à 10 pilotes / Deux licenciés karting compétition en cours maximum

Les pilotes ayant été finalistes SWS sprint ou endurance au cours de l'une des éditions suivantes: 2025, 2024, 2023, 2022 ne pourront concourir dans cette catégorie Amateur

(Si passage à moins de 6 pilotes en cours d'épreuve, l'équipe est surclassée en cat supérieure.

Temps maximum de conduite par pilote : 4H30

Temps minimum de conduite par pilote : 2H

Temps de relais maximum : 30 minutes

Temps de repos entre deux relais d'un même pilote : 55 minutes minimum

Poids minimum : 236 kg

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

Les Epreuves Open Kart sont destinées aux pratiquants occasionnels du karting, qu'ils soient ou non des « as du volant ». Les pratiquants aguerris et assidus recherchant la performance peuvent participer. Cependant, ils doivent adopter un comportement tenant compte de ces critères incontournables de respect et de fair-play tant au niveau des autres pratiquants que des membres de l'Organisation (ci-après « le Staff »).

La direction de course aura pour seuls objectifs: Convivialité et Sécurité de toutes et tous.

Les pratiquants ayant des comportements ne respectant et n'adhérant pas à ces objectifs se verront pénalisés ou exclus.

Trois types de pénalités possibles :

- Automatique : Dans ce cas, la pénalité est imputée immédiatement sur le classement en nombre de tours.

Cette information apparaît en commentaire sur le live timing.

Ces sanctions sont susceptibles d'être prononcées pour : Non-respect du temps de relais et temps de conduite mini et maxi de conduite, temps de passage par les stands minimum non respecté; lest modifié en dehors du stand; transmission radio (Catégorie Gentlemen et amateur); vitesse dans la voie de stands supérieure à 15km/h, dépassement dans la voie des stands, conduite dangereuse, dépassement sous drapeau jaune, passage répété sur les vibreurs (Track limit)

- Passage par les stands : Un panneau correspondant à la faute est présenté au pilote en piste. Il devra, à la fin du tour de présentation du panneau de pénalité, effectuer un passage par les stands de 2 minutes 15 secondes.
- Dans ce cas, il est strictement interdit de ravitailler en carburant, s'arrêter en mécanique et changer de pilote

Ces sanctions sont susceptibles d'être prononcées pour : Non-respect du temps de repos ; Défaut d'équipement ; - Poids non conforme ; - Non-respect des articles 7.13 – 7.14 – 7.15.

A retenir : Le temps passé dans les stands stoppe le temps du pilote sur la piste.

- Mise hors course : Arrêt définitif du kart pour mise en parc fermé jusqu'à la fin de la course.

Ces sanctions sont susceptibles d'être prononcées pour : Tout comportement jugé grave, notamment en cas de : - Comportement nuisible à la sécurité des pratiquants ou des tiers- Non-respect des consignes de sécurité ; - d'insultes verbales ou d'agression physique envers d'autres Participants ou un membre de l'Organisation ; - kart rentré dans le box, modifications techniques du kart; présence et consommation d'alcool dans les stands et le paddock.

RÈGLEMENT SPORTIF

7-1 Temps d'un relais maximum par pilote :

Catégorie Sport : 45 minutes
Catégorie Amateur : 30 minutes
Aucune tolérance ne sera appliquée.

Pénalité : Automatique : 1 tour par minute dépassé. Ex : (1 tour (30'01" à 31'00") , 2 tours (31'01" à 32'00"))....., sauf dernier relais 10 tours/ minute dépassée. Le temps du dernier relais est calculé jusqu'à la 24^{ème} heure de course.

En cours d'un même relais, un pilote pourra effectuer un ou plusieurs passages successifs par les stands (Pour une ou des pénalités par exemple). Son temps de relais sera l'addition de son ou ses différents temps en piste intermédiaires.

7-2 Temps minimum de passage par les stands non respecté : 2 minutes 15 secondes

Pénalité pour temps manquant : Automatique : 1 tour jusqu'à 20s; 3 tours entre 20 et 40 secondes et 5 tours si supérieur à 40 secondes. Aucune tolérance ne sera appliquée.

A retenir : Le temps passé dans les stands suspend le temps de relais du pilote sur la piste.

7-3 a Vitesse supérieure à 15km/h dans la voie des stands et accès zone mécanique / carburant

La zone « voie des stands » sera délimitée par deux oriflammes. La vitesse autorisée sera alors de 15km/h maximum. Des radars, mobiles ou fixes, seront disposés pour un contrôle de vitesse.

Pénalité : Automatique : 1 tour

7-3 b Dépassement dans la voie des stands et accès zone mécanique / carburant.

Il n'y a qu'une seule file de circulation des karts. Tout dépassement sera pénalisé.

Pénalité : Automatique : 1 tour

7-3 c Circulation à contre sens dans la voie des stands et accès zone mécanique / carburant.

Un seul sens de circulation est autorisé.

Pénalité : Automatique : 1 tour

7-4 Temps cumulé maximum de conduite/pilote au terme des 24 heures de course

Catégorie Sport : 8H
Catégorie Amateur : 4H30

Pénalité : Automatique : 5 tours par minute dépassée et par pilote (déduits en fin de course).

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 7 – Règles sportives

7-5 Temps cumulé minimum de conduite / pilote au terme des 24 Heures de courses

Catégorie Sport : 2h00

Catégorie Amateur : 2H00

Pénalité : Automatique : 5 tours par minute manquante et par pilote (déduit en fin de course).

7-6 Temps de repos minimum entre deux relais pour un même pilote :

Catégorie Sport = 20 minutes

Catégorie Amateur = 55 minutes

Aucune tolérance

Pénalité : Passage par les stands d'au moins 2 minutes 15 secondes, avec changement obligatoire de pilote ayant respecté son temps de repos imposé.

Attention : Dans ce cas, il convient d'observer à nouveau un temps de repos correspondant à la catégorie pour le pilote n'ayant pas initialement respecté ce temps de repos.

7-7 Pit-Stop (mi-course) :

Permet de contrôler tous les éléments de sécurité du kart et ajuster le niveau d'huile, la tension de la chaîne, changer les pneus avant....

A l'occasion de ce Pit-Stop, vous devez respecter un intervalle de temps d'au moins 6 minutes entre le passage sur la boucle chronométrage entrée et sortie de stand.

Ces 6 minutes comprennent le temps d'intervention mécanique (Souvent compris entre 3 et 4 minutes) et le temps d'attente éventuel pour reprendre la piste. L'attente devant se faire au stand des équipes.

En cas de non-respect des 6 minutes :

Pénalité : Automatique : (Voir article 7.2)

En cas de changement de pilote

Pénalité : Automatique : 10 tours

Le PIT Stop est communiqué au pilote en piste par la présentation du panneau « PIT-STOP » et le numéro de course du kart

TRES IMPORTANT :

Lors du Pit Stop, il est strictement interdit de changer de pilote et de ravitailler en carburant.

L'ordre du Pit Stop sera déterminé par le classement inverse de la course à la mi-course.

Le Pit-Stop obligatoire interviendra entre :

Catégorie Sport : la 1^{ère} et 30^{ème} minute du relais.

Catégorie Amateur : la 1^{ère} et 20^{ème} minute du relais

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

7-8 Interdiction de changer de pilote et/ou ravitailler en carburant :

- Au cours des 5 premières minutes de course.
- Au cours des 15 dernières minutes de course.

Pénalité : Automatique : 20 tours

l'arrêt pour panne mécanique est autorisé.

7-9 Poids Inférieur à 236 kg :

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes 15 secondes pour remise au poids minimum.

Si le lest modifié ou ajusté en dehors du stand :

Pénalité : Automatique : 2 Tours

7-10 Lest non conforme : (Voir Art 5.3)

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes 15 secondes pour remise en conformité et 10 tours de pénalité automatique.

Si pendant la séance chronométrée, pénalité de 10 secondes sur le meilleur tour de l'équipe.

Pénalité : 50 tours automatique

7-11 Dépassement sous drapeau jaune; Conduite dangereuse, inappropriée ou non-respect des consignes de sécurité et du tracé du circuit :

La ligne de piste (Track limit) est uniquement entre les deux bandes de rive matérialisant le parcours. Le passage sur les vibreurs ou bordures ainsi que le contact avec des blocs de sécurité (Plots ou piles de pneus) sera soumis à pénalité (Y compris dans le cas de piste glissante)

Pénalité : Automatique

Première infraction : 1 Tour; Deuxième infraction 2 tours..... avec possibilité d'exclusion du pilote ou de l'équipe sur décision de la direction de course

7-12 Attitude inappropriée d'un membre d'une équipe (pilote, accompagnateur...):

Pénalité : Automatique

2 tours avec possibilité de mise hors course de l'équipe..

7-13a Cigarette hors zone fumeur (Précisé lors des briefings) et usage de produits stupéfiants:

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes 15 secondes.

Toute consommation de stupéfiant est interdite sous peine d'exclusion immédiate du pilote assorti d'une pénalité de 50 tours pour l'équipe.

7-13b Vapotage

Le vapotage est interdit dans la pit-lane et à l'intérieur des stands

Pénalité : Idem article 7-13a

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

7-14 a Alcool : La présence d'alcool est strictement interdite dans la zone des stands

Pénalité : Mise hors course de l'équipe

Le médecin de l'Epreuve est habilité à faire des contrôles aléatoires ou à la demande de la direction de course.

Tout pilote étant jugé inapte à la conduite sous l'emprise de l'alcool sera exclu immédiatement de l'Epreuve et son équipe sera pénalisée de 50 tours.

7-14 b Stupéfiant

Le médecin de l'Epreuve est habilité à faire des contrôles aléatoires ou à la demande de la direction de course.

Tout pilote étant jugé inapte à la conduite sous l'emprise de stupéfiant sera exclu immédiatement de l'Epreuve et son équipe sera pénalisée de 50 tours.

7-15 Transmission radio (du stand au pilote ou inversement) :

Pénalité automatique de 50 tours et confiscation du matériel par la direction de course remis à la fin de l'épreuve (Sauf catégorie SPORT)

7-16 Modification technique du kart : Mise hors course de l'équipe

Liste non exhaustive : Pression des pneus, Additifs ou autres produits utilisés à quelque endroit du kart, intervention mécanique ou châssis de quelle que nature que ce soit...

Pénalité : Mise hors course de l'équipe

7-17 Défaut d'équipement du pilote

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes 15 secondes pour remise en conformité

7-18 Station essence

Le pilote doit descendre de son kart et attendre le remplissage complet de son réservoir. Le staff technique assurera seul le serrage du bouchon.

Pénalité : 2 tours automatique.

7-19 Kart rentré dans un stand

Pénalité : Mise hors course de l'équipe

7-20 Autres motifs non répertoriés

Tous ce qui n'est pas écrit dans le présent règlement général et sportif est par nature interdit.

Pénalité : Mise hors course de l'équipe

7-21 Procédure fin de course

L'entrée de la voie des stands sera fermée 15 minutes avant la fin de la course. Cela signifie que ravitailler en carburant et effectuer un changement de pilote est interdit.. Seule une intervention mécanique reste autorisée.

Pénalité : 50 tours automatique

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE 8 – Horaires

Vendredi

16h-19h : Vérifications administratives
Option payante : Essais libres non officiels
(Effectué avec le kart de course de l'équipe avec tirage au sort préalable)

Samedi

7h00 : Ouverture aire de repos et stands
7h30-9h00 : Vérifications administratives
Mise à disposition des karts après tirage au sort
9h30-10h00 : Briefing 24h Open Kart, tous les pilotes et teams manager
10h30-11h30 : Essais libres Officiel
11h35-11h45 : Essais qualificatifs 10' – un seul pilote
Pause
13h10-13h20 : Mise en grille de tous les karts – fermeture de la piste au public
13h20 : Fermeture des stands – **Aucun kart ne pourra accéder en piste**
(Départ depuis les stands)
Ouverture de la piste aux équipes
13h30 : Photo des équipes et groupe – pilotes en tenue
13h50-13h55 : Evacuation de la piste
13h55 : Procédure de départ
14h : Départ des 24H Open kart 270cc – 5ème édition (Le Mans start, en épis)

Dimanche

14h : Arrivée des 24H Open kart 270cc
14h30 : Podium
14h-14h30 : Remise des karts dans l'état d'origine (sans stickers...
Etat des lieux avec staff technique du circuit)
Restitution des équipements et matériels du circuit
Nettoyage des stands par les équipes (Nombreux containers)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 9 : Déroulement de l'épreuve

Article 9.1 - Briefing et généralités

Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement.

Les points sur la neutralisation de la course et un éventuel arrêt de la course seront communiqués lors du briefing des teams managers.

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à accéder à la voie des stands.

Les animaux sont strictement interdits dans la zone paddock et dans les stands

Les aménagements réalisés dans les stands par les équipes devront être amovibles. Les perçages, collages... sont interdits.

Les stickers, adhésifs double face..... sont interdit sur l'ensemble du site (Bardage stand, muret, pieds métallique, barrières....)

Tous les dégâts constatés seront à la charge de l'équipe et la caution retenue par l'organisateur.

Le nombre de personnes autorisées à stationner le long du muret des stands est limité à 3 par équipe.

Tous ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors des briefings est par nature interdit.

Article 9.2 : Déroulement des essais qualificatifs

Une seule séance d'essais qualificative officielle est organisée. Tous les tours seront chronométrés et le meilleur tour de chaque équipe sera retenu pour la constitution de la grille de départ des 24h Open kart.

En cas d'égalité de temps, le deuxième meilleur tour sera retenu pour départager les ex aequos.

Un seul pilote par équipe sera autorisé à participer à la séance d'essais. Toute entrée au stand pendant la séance, sauf problème mécanique, sera définitive.

Par ailleurs un poids non conforme ou un lest autre que celui de l'Organisateur (sur le pilote ou kart) sera pénalisé par 5 secondes sur le meilleur tour de l'équipe concernée.

A la fin de la séance qualificative, tous les karts doivent revenir en parc fermé et faire le plein en carburant.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 9.3 : Réclamation sportives

Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions...) prises à l'encontre d'une équipe par la direction de course sont appliquées sans recours possible.

En cas de contestation, seule la direction de course est compétente pour statuer définitivement.

Article 9.4 : Réclamations techniques

Les performances des karts sont identiques et réputées comme tel par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les Epreuves, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les Participants.

Aucun Participant ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'épreuve (Les essais libres et qualificatifs font partis de l'épreuve).

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le Staff technique.

Article 9.5 : Protocole sanitaire et RSE

Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur à la date de l'évènement, un protocole sanitaire serait adressé à chaque participant.

Par ailleurs, les préoccupations sociales et environnementales sont au cœur des activités sportives de l'ACO. Nous encourageons l'ensemble de nos clients et prestataires à nous accompagner et respecter cette démarche volontaire RSE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Restauration : Le karting des 24H met à la disposition de ses clients un service de restauration/Bar (Voir annexe).

Superficie des stands :

Circuit Alain PROST : Largeur 3m x Longueur 4m

Matériels à disposition : 1 table et 2 chaises par stand

Parking véhicules

Tous les véhicules devront être stationnés dans les espaces indiqués.

Les règles du code de la route s'appliquent dans l'enceinte de l'ACO. La vitesse est limitée à 30km/h

Connexion WIFI : Gratuit et limité à 2 connexions par équipe

Live timing :

Prost : <http://www.apex-timing.com/live-timing/lemans-karting2/index.html>

Panneautage stand : Offert

(voir annexe réservation équipement)

Aire de repos : un emplacement d'environ 4mx6m est attribué à chaque équipe.

Douches et sanitaires à disposition.

Circuit Prost : situé au niveau du Circuit Loisirs

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Droit à l'image :

En Participant à la manifestation, le Participant consent expressément à autoriser l'Organisateur à enregistrer son image et sa voix, et à les diffuser, en partie ou en intégralité.

L'enregistrement, la communication et la diffusion des Photos et Vidéos ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Le Participant reconnaît expressément être investi de ses droits personnels et reconnaît n'être lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et sa voix.

Protection des données personnelles :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la manifestation sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données. Les Participants sont informés que les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Elles pourront également être utilisées par l'Organisateur pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales, lorsque le participant y aura expressément consenti lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, les Participants restants libres de se désinscrire à tout moment des newsletters ainsi adressées.

La durée de conservation de ces données est de trois (3) ans.

Tous les Participants à la manifestation disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, d'un droit de limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données. Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO – Le Mans Karting International - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2 accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, ou à l'adresse suivante : dpo@lemans.org.

FICHE PILOTES

NOM DE L'EQUIPE :

	PILOTE 1	PILOTE 2	PILOTE 3	PILOTE 4
Nationalité				
NOM-PRENOM				
Date de naissance				
Email				
Si licence indiqué le N°				
Identifiant SWS				

	PILOTE 5	PILOTE 6	PILOTE 7	PILOTE 8
Nationalité				
NOM-PRENOM				
Date de naissance				
Email				
Si licence indiqué le N°				
Identifiant SWS				

	PILOTE 9	PILOTE 10
Nationalité		
NOM-PRENOM		
Date de naissance		
Email		
Si licence indiqué le N°		
Identifiant SWS		

RÉSERVATION PRÊT D'ÉQUIPEMENT

NOM DE L'EQUIPE :

ÉQUIPEMENT		Taille	Poids kg	QUANTITÉ
COMBINAISONS Tissu	M	168 - 173	57 - 67	
	L	170 - 178	68 - 77	
	XL	175 - 190	78 - 85	
	XXL	180 - 188	85 - 95	
	XXXL	185 - 195	95 - 100	

ÉQUIPEMENT	TAILLE	QUANTITÉ
CASQUES	S	
	M	
	L	
	XL	

ÉQUIPEMENT	TAILLE	QUANTITÉ
GANTS	7	
	10	

Réservation à nous retourner au plus tard 15 jours avant l'épreuve

RÉSERVATION PRÊT D'ÉQUIPEMENT

NOM DE L'EQUIPE :

ÉQUIPEMENT		Taille	Poids kg	QUANTITÉ	Prix	Total
COMBINAISONS de pluie transparente	M	170 - 180	65 - 75		75€	
	L	175 - 185	75 - 85		75€	
	XL	180 - 190	80 - 90		75€	
	XXL	185 - 195	85 - 90		75€	

ÉQUIPEMENT	QUANTITÉ	Prix	Total
Tour de cou Taille unique		45€	
Sur-siège		100€	
Protège côte		45€	
TOTAL		Montant à payer	

A nous retourner au plus tard 15 jours avant l'Epreuve

270 **24H** CC

RÉSERVATION PRÊT D'ÉQUIPEMENT

NOM DE L'EQUIPE :

Vendredi 21 Août 2026	Nbre de kart	Tarif Unitaire	Total TTC
17h – 19h15		155 €	
		Montant à payer	

A nous retourner au plus tard 15 jours avant l'Epreuve

270 **24H** CC

SODI WORLD SERIES



L'ACO a décidé d'inscrire l'ensemble de ses courses Open kart 2026 (sprint et endurance) au championnat SWS. Ce championnat est **gratuit et accessible à tous**.

Il vous suffit de vous enregistrer au préalable sur le site www.sodiwséries.com dans la ou les catégories souhaitées.

Attention : Les équipes, n'ayant pas créées leurs comptes SWS le jour de la course à laquelle elles participent, ne pourront prétendre à récupérer leur point après l'évènement.

Les équipes, n'ayant pas déclarés au moins deux pilotes participants à la course sur leurs comptes SWS, ne pourront prétendre à récupérer leur point après l'évènement.

Pour cette épreuve de 24H Open kart, seule la catégorie Sport permet de concourir au championnat SWS.



NOS ÉQUIPES RESTENT À VOTRE DISPOSITION

INFOS ET RÉSERVATIONS : lemans-karting.com

CONTACT : openkart@lemans.org



Sophie RIVALS
Emmanuel PONSART

02 43 40 21 40

